



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



Les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Lettres-histoire-géographie

144 rue de Bavay – 59000 Lille



RECOMMANDATIONS DISCIPLINAIRES POUR L'ORAL DE CONTROLE SESSION 2020

Afin de faciliter la passation de l'épreuve de contrôle dans un contexte complexe, chaque enseignant a dû préciser sur une fiche les parties des programmes qui **n'ont pas été traitées** en histoire-géographie et celles qui **ont été traitées** en Lettres. Nous vous remercions de vérifier que la fiche concernant le français permet bien de détailler et les groupements de textes et les œuvres intégrales étudiés.

Ces fiches ne peuvent être réglementairement exigées lors de la passation de l'oral : le candidat qui s'en dispenserait ne pourrait être pénalisé.

Les fiches d'évaluation de l'oral sont inchangées. Elles sont disponibles ainsi que la note de service relative à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel publié au Journal officiel de la République française sur le site académique dans la rubrique Bac pro > Evaluation > Bac Pro : <http://lettres-histoire.discipline.ac-lille.fr/BacPro/evaluation/bac-pro-3ans>

Comme chaque année, nous vous remercions de bien respecter les horaires de convocation de manière à ce que vous ayez le temps de vous mettre en relation avec le/la président-e de jury qui précisera certaines modalités disciplinaires.